

<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
---

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 04 octobre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GRISEL Bruno,

**Etaient présents** :

M. GRISEL Bruno, Mme DEMANGEL Catherine, M. BOURRELLIER Thierry, Mme PRIEUR Brigitte, M. MONNIER Jacky, Mme PINEL Annick, M. LARQUET Daniel, Mme LION BOUCHER Patricia, M. BUISSON Patrick, Mme DE LA FARE Claudine, M. LENOBLE Pascal, Mme JAMELIN Magali, Mme HALAVENT Sonia, M. DALBART Florian, Mme GOODE Virginie, M. CAILLAUD François, Mme REIGNER Anne-Lise, M. DELISLE Grégory, M. THUILLIER Benoît, M. DURIEZ Dominique

**Absents excusés** : M. GRISEL Valentin, M. CHEVALIER Raphaël, M. RIANDE Arnaud, Mme DORÉ Lise, M. GRISEL Julien, Mme TISON Catherine,

**Absente** : Mme LE PLEY Saouda,

Pouvoirs donnés conformément à l'article L2121-20 du code général des collectivités territoriales

M. RIANDE Arnaud	Pouvoir à	M. BOURRELLIER Thierry
M. GRISEL Julien	Pouvoir à	M. GRISEL Bruno
Mme DORÉ Lise	Pouvoir à	M. DALBART Florian
Mme TISON Catherine	Pouvoir à	M. DURIEZ Dominique

DATE DE CONVOCATION	:	26/09/2022
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	27
PRESENTS	:	20
VOTANTS	:	24 (dont 4 pouvoirs)
SECRETAIRE DE SEANCE	:	M. LARQUET Daniel

OBJET : Finances publiques : Décision modificative- Virements de crédits

M. le Maire explique qu'en raison de la résiliation du marché du lot Plomberie pour la construction du centre de loisirs, un nouveau marché doit être signé afin de terminer les travaux.

Les différentes hausses des matériaux et révisions des prix entraînent un surcoût sur la construction.

Il est donc nécessaire de procéder à un virement de crédits :

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le budget primitif 2022,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide :

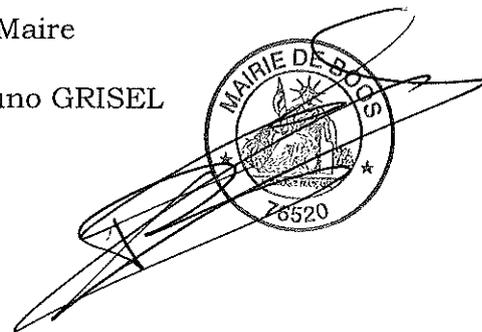
-de procéder au virement de crédits suivants :

Crédits à réduire en dépense					
Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Dépense	Investissement	021	2111	Terrains nus	-100 000.00 €
Crédits à ouvrir en dépense					
Dépense	Investissement	23	2313	Constructions	+100 000.00 €

Fait et délibéré à BOOS, les jour, mois et an susdits,

Le Maire

Bruno GRISEL



Le secrétaire de séance

Daniel LARQUET



Liberté • Égalité • Fraternité

PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE  
EXEMPLAIRE

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS  
VALANT ACCUSE DE RECEPTION \***

COLLECTIVITE  
COMMUNE DE BOOS  
RUE DE PARIS  
BP 12  
76520 BOOS

DATE D'ENVOI :13/10/2022

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + N° + Date)	Observations éventuelles de pré- contrôle de légalité
Délibération	N°2022-32	
Délibération	N°2022-33	
Délibération	N°2022-34	
Délibération	N°2022-35	
Délibération	N°2022-36	
Délibération	N°2022-37	
Délibération	N°2022-38	

CACHET DE LA COLLECTIVITE ET SIGNATURE :

*Boos Maire*




CACHET DE RECEPTION DE LA PREFECTURE :

**BUREAU DU COURRIER**

**17 OCT. 2022**

**PREFECTURE  
DE LA SEINE-MARITIME**

\* seuls les documents répondant à l'obligation de transmission doivent être communiqués à la préfecture

REPUBLIC OF MALAYSIA  
MINISTRY OF EDUCATION  
JALAN TUN RAZAK  
62100 PUTRAJAYA